

Anneyron, le 4 Octobre 2013

## Communiqué de presse

# Projet de renforcement et de restructuration du capital de Lafuma

### Projet de restructuration du capital de Lafuma

Lafuma SA (FR 0000035263) annonce avoir reçu une offre de Calida France (« Calida »), un des principaux actionnaires de Lafuma, détenant 15,27% du capital et 12,99% des droits de vote de la société, aux termes de laquelle Calida propose la réalisation des opérations suivantes, sous réserve de l'examen de leur conformité à la réglementation par l'Autorité des marchés financiers :

- un investissement d'un montant de 35 millions d'euros sous la forme de la souscription à une augmentation de capital réservée d'un montant nominal de 20 millions d'euros (représentant 2 500 000 actions nouvelles pour un nombre d'actions existantes égal à 3 487 934), soit un prix de souscription par action de 14 euros ; à l'issue de cette augmentation de capital, qui devra être soumise au vote de l'assemblée générale extraordinaire, Calida détiendrait 50,6% du capital de Lafuma ;
- à l'issue de la réalisation de l'augmentation de capital réservée, Calida déposerait, conformément à la réglementation applicable, et sous réserve de l'examen de la conformité par l'Autorité des marchés financiers, une offre publique d'achat au prix de 14 euros par action ; Calida n'aurait pas l'intention de procéder à un retrait obligatoire ;
- à l'issue de l'offre publique d'achat, Lafuma procéderait à une deuxième augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 10 millions d'euros, au prix de souscription de 9 euros par action.

L'offre de Calida a été examinée par le conseil d'administration de Lafuma réuni le 3 octobre 2013, qui a délibéré sans les deux administrateurs liés à Calida.

Le conseil d'administration de Lafuma a approuvé la structure en trois étapes de l'offre de Calida et a constaté que celle-ci permettait de redonner immédiatement à la société les moyens de renforcer ses fonds propres grâce à deux augmentations de capital représentant un montant total de 45 millions d'euros, après plusieurs semestres de pertes.

La société aurait ainsi les moyens de se restructurer et de se développer tout en donnant une liquidité immédiate et intégrale aux actionnaires minoritaires et aux actionnaires qui souhaiteraient rester aux côtés de Calida la faculté de se relier à des conditions financières préférentielles.

Le conseil d'administration de Lafuma a donc accepté de conférer à Calida une exclusivité de négociations jusqu'au 31 décembre 2013 et désignera dans les tous prochains jours un expert indépendant à l'effet d'examiner les conditions financières de l'offre de Calida conformément à la réglementation applicable. L'expert indépendant établira un rapport sous forme d'attestation d'équité qui concernera l'augmentation de capital réservée et l'offre publique d'achat qui suivrait.

Le conseil d'administration de Lafuma a chargé son comité stratégique (hors de la présence de Monsieur Felix Sulzberger et du représentant de Calida France) de superviser les travaux de l'expert indépendant et de discuter avec Calida.

Le conseil d'administration de Lafuma se réunira à nouveau dans les prochaines semaines afin de statuer sur l'offre de Calida et le cas échéant de convoquer l'assemblée générale extraordinaire.

L'offre de Calida est soumise à un certain nombre de conditions, notamment à l'approbation de l'augmentation de capital réservée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, à l'approbation des opérations par les autorités réglementaires compétentes et devra être soumise aux instances représentatives du personnel compétentes.

Lafuma et Calida informeront les marchés financiers, le cas échéant et en application de la réglementation en vigueur, des évolutions de leurs discussions.

## Informations récentes et perspectives

- Le renouvellement des financements bancaires moyen terme est en cours de négociation.
- La société a cédé les 49% de participation qu'elle détenait dans la joint-venture chinoise ; cette cession s'est faite au prix de l'investissement initial.
- Les plans de sauvegarde de l'emploi initiés au sein de Lafuma SA et d'Oxbow SA, pour lesquels les deux comités d'entreprise concernés ont émis un avis dans le courant du mois de septembre, seront prochainement mis en œuvre.
- Les comptes semestriels de Lafuma au 31 mars 2013 font ressortir une perte de 60 millions d'euros. Après avoir enregistré une perte de 15,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012, l'exercice clos le 30 septembre 2013 devrait être lourdement déficitaire, conformément aux anticipations du groupe.

---

*Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : [infos-finance@lafuma.fr](mailto:infos-finance@lafuma.fr)  
NewCap. Sophie Boullia / Emmanuel Huynh – Tél : 01 44 71 94 91 – [lafuma@newcap.fr](mailto:lafuma@newcap.fr)  
LAFUMA est coté sur NYSE Euronext Paris. Euroclear : 3526. Reuters : LAFU.PA. Bloomberg : LAF FP*